

11.01.2021 - 12:52 Uhr

## **Communiqué de presse ASTAG: Industrie des autocars/ des taxis: les aides d'urgence doivent être mises en place immédiatement sans quoi la vague des faillites menace!**

**Industrie des autocars/ des taxis: les aides d'urgence doivent être mises en place immédiatement sans quoi la vague des faillites menace!**

L'Association suisse des transports routiers ASTAG appelle une nouvelle fois instamment la Confédération et les cantons à agir. L'industrie des autocars et le secteur des taxis doivent immédiatement être soutenus par les aides pour les cas de rigueur, ou mieux encore par des mesures supplémentaires, sans quoi environ un tiers des entreprises feront faillite sans faute de leur part d'ici la fin janvier selon une enquête interne de l'association.

La Confédération et les cantons sont sollicités – plus que jamais et sans plus attendre. Outre les mesures indispensables destinées à protéger la santé de la population notamment par l'entremise de la vaccination, l'engagement financier en faveur de l'économie doit être intensifié respectivement mis enfin en pratique.

L'Association suisse des transports routiers ASTAG qui avait déjà lancé un «appel à l'aide» urgent le 7 septembre 2020, exhorte donc une fois de plus avec la plus grande fermeté les organes responsables à apporter un soutien immédiat et efficace aux entreprises dans le besoin. L'aide pour les cas de rigueur adoptée par le Parlement lors de sa session d'automne doit maintenant être distribuée immédiatement dans tous les cantons. Il faut également uniformiser les indemnités pour perte de gain. L'inégalité de traitement des personnes occupant des postes assimilables à ceux d'employeur doit être corrigée selon les cantons. De plus, l'ASTAG exige un soutien supplémentaire pour la branche des autocars, conformément à la décision très claire (141 voix contre 36) du Conseil national du 16 décembre 2020 sur la motion 20.3934 «Crise existentielle des autocaristes privés».

### **Des consignes de la Confédération sont instamment requises**

D'autres retards et excuses ne peuvent plus être tolérés comme le soulignent également à juste titre GastroSuisse et l'Union suisse des arts et métiers usam. En cas de nouvelles restrictions COVID-19 au détriment de l'économie, la question de l'indemnisation doit être réglée en même temps selon le principe «Celui qui commande paie!» «Nous avons besoin que la Confédération donne aux cantons des lignes directrices claires basée sur la législation en vigueur», déclare le président central de l'ASTAG et Conseiller aux Etats Thierry Burkart: «Sans quoi l'aide pour les cas de rigueur restera lettre morte!»

En fin de compte, il s'agit du sort de nombreuses PME qui est en jeu. Près d'un tiers de toutes les entreprises d'autocars et de taxis craignent de devoir mettre les clés sous la porte au plus tard fin février, selon une enquête menée auprès des membres de l'ASTAG. Les réserves sont épuisées, l'aide financière ne suffit plus et il n'y a aucune perspective d'amélioration. On risque ainsi une véritable vague de faillites.

Cela étant, ce ne sont pas uniquement les entreprises dont l'activité est actuellement expressément interdite, en premier lieu le secteur de la gastronomie, qui sont menacées de faillite. Au contraire, les effets indirects des restrictions entraînent également de graves difficultés existentielles pour d'autres branches. L'industrie des autocars et des taxis est tributaire du fonctionnement du tourisme, de la gastronomie et de l'industrie hôtelière ainsi que de l'organisation des événements culturels et sportifs. Il est vrai que le transport de personne à titre professionnel est toujours autorisé – en théorie. Pourtant, en réalité, il n'y a pas de clients car où iraient-ils? Pour évaluer les demandes d'aide pour les cas de rigueur, une approche globale est donc nécessaire: «Il ne faut pas que certaines branches soient oubliées», déclare Thierry Burkart.

Pour de plus amples informations:

Thierry Burkart, président central de l'ASTAG

079 828 55 81

André Kirchhofer, vice-directeur de l'ASTAG

079 659 86 86

-----  
Dr. André Kirchhofer  
Vizedirektor

ASTAG Schweizerischer Nutzfahrzeugverband  
Wölflistrasse 5  
3006 Bern

031 370 85 85

[a.kirchhofer@astag.ch](mailto:a.kirchhofer@astag.ch)

[www.astag.ch](http://www.astag.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100862794> abgerufen werden.